



Martigues, le 15 Octobre 2018

**Aux Membres de la CSS  
de Château-Arnoux-Saint-Auban  
(liste des destinataires in fine)**

**Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'ARKEMA Château-Arnoux-Saint-Auban**

*Madame, Monsieur,*

*Nous vous convions à la réunion de la commission de suivi de site le :*  
**Mardi 30 Octobre 2018 à 10 h 30**  
**à la Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban - Salle du Conseil Municipal**

*Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.*

*Nous vous informons que la Présidente Madame Myriam Garcia, sous-préfète de Digne, conformément à l'article 2 du règlement intérieur a invité un représentant du SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement Vallée de la Durance) reconnu comme établissement public territorial à participer à cette commission en tant qu'expert.*

*J'insiste sur l'importance de votre participation à cette réunion, notamment en raison du quorum.*

*Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, veuillez donner mandat à un membre désigné dans l'Arrêté Préfectoral qui pourra vous représenter (formulaire en pièce jointe à nous retourner par courrier ou par mail). Nous vous précisons qu'un membre ne peut détenir qu'un mandat en plus de sa propre voix.*

*Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.*

**Le secrétaire de la CSS**



**Michel Sacher  
Directeur Cypres**

- PJ :**
- *Ordre du jour*
  - *Mandat*
  - *Arrêté Préfectoral de modification de la CSS du 5 Octobre 2018*
  - *Projet règlement intérieur*

**Réunion de la commission de suivi de site (CSS) d'ARKEMA Château-Arnoux-Saint-Auban**  
**Mardi 30 Octobre 2018 à 10 h 30**  
**à la Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban - Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour est le suivant :

1. *Quorum*
2. *Approbation du dernier compte rendu de la réunion du 03 Novembre 2017*
3. *Instruction gouvernementale du 6 Novembre 2017 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles (DREAL)*
4. *Modification règlement intérieur et vote*
5. *Désignation du membre du bureau représentant l'exploitant*
6. *Bilan environnemental de l'établissement ARKEMA)*
  - *incidents*
  - *rejets (eau/air)*
  - *actions sécurité engagées*
7. *Actions administratives (DREAL)*
8. *Information sur le dispositif ORSEC spécifique PPI, les exercices de sécurité civile et l'information des populations (CYPRES)*
9. *Questions diverses*

## Liste des destinataires (Arrêté préfectoral du 5 Octobre 2018)

---

### Collège Administration

---

- |  |  |
|--|--|
| ✓ Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence   | Monsieur le Préfet ou son représentant                               |
| ✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  | Monsieur l'Inspecteur des installations classées ou son représentant |
| ✓ Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles   | Madame la Chef ou son représentant                                   |
| ✓ Direction Départementale des Territoires   | Monsieur le Directeur ou son représentant                            |
| ✓ Délégation Territoriale Départementale de l'Agence Régionale de Santé  | Madame la Déléguée ou son représentant                               |
| ✓ Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi | Monsieur le Directeur ou son représentant                            |
- 

### Collège Collectivités territoriales

---

- |   |  |
|---|--|
| ✓ Conseil Départemental                                   | Monsieur le Conseiller Départemental, Robert GAY |
| ✓ Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération | Monsieur le Représentant, Patrick VIVOS          |
| ✓ Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban                   | Monsieur le Maire, Patrick MARTELLINI            |
| ✓ Commune de l'Escale                                     | Monsieur le Représentant, Jean-Paul LAUGA        |
| ✓ Commune des Mées  | Monsieur le Représentant, Nicolas MASIELLO       |
| ✓ Commune de Montfort                                     | Monsieur le Maire, Yannick GENDRON               |
- 

### Collège Exploitant ARKEMA

---

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| ✓ Le Directeur  | Monsieur Pascal MILLET      |
| ✓ Le Responsable des services techniques  | Monsieur Thierry CHOMAZ     |
| ✓ Le Responsable du service Hygiène, Sécurité, Environnement, Inspection et Qualité | Monsieur François GAUTHIER  |
| ✓ La Responsable Environnement  | Madame Marie-Pascale HECTOR |
| ✓ La Responsable Relations Humaines   | Madame Valérie BIRBE        |
| ✓ Le Responsable Exploitation   | Madame Corinne JAMES        |
- 

### Collège Salariés

---

- |           |  |
|-----------|--|
| ✓ CGT     | Monsieur Thierry BONNABEL, secrétaire CHSCT<br>Monsieur David BOUISSOU |
| ✓ CFDT    | Monsieur Thierry LEBRE<br>Monsieur Frédéric BRET                       |
| ✓ CFE/CGC | Monsieur Frédéric TORRES<br>Monsieur Thierry DUBOIS                    |
- 

### Collège Riverains

---

Monsieur Jean-Louis RICHAUD  
Madame Josyane ALLICHE  
Monsieur Eric MOULLET  
Monsieur Mario CHABANON  
Monsieur Joseph NESCI  
Monsieur Pierre IMBERT

---

### Personnes qualifiées

---

- |   |   |
|---|---|
| ✓ Cyprès  | Monsieur le Directeur, Michel Sacher      |
| ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours        | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ Collège Camille Reymond de Château-Arnoux-Saint-Auban | Monsieur le Principal                     |
| ✓ Société META-REGENERATION                             | Monsieur le Directeur, Julien BAILLON     |
| ✓ Société KEM-ONE                                       | Monsieur le Directeur, Patrick HORION     |

## MANDAT : BON POUR POUVOIR

*Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi de Site de Saint Auban*

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus de 1 mandat en plus de sa propre voix*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e) .....

représentant de.....du collège .....

donne pouvoir à .....

représentant de .....du collège .....

à l'effet:

de me représenter et de voter à :

*la Commission de Suivi des Sites d'ARKEMA Château-Arnoux-Saint-Auban le  
Mardi 30 Octobre 2018 à 10 h 30  
à la Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban - Salle du Conseil Municipal*

Fait le :

Signature :